

# Guide d'évaluation des risques



## Travail du bois



*Ce guide a été réalisé par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et les Services de Santé au Travail de la région des Pays de la Loire.*

*Il comprend :*

- les principes de l'évaluation des risques,*
- une méthode simple d'évaluation,*
- la liste des unités de travail les plus fréquentes dans votre activité,*
- un exemple de « grille » d'évaluation pour une unité de travail,*
- quelques exemples de dangers et de mesures de prévention,*
- une grille d'évaluation vierge à photocopier pour vous permettre de rédiger votre « document unique ».*

*Nota : ce guide concerne les menuisiers, ébénistes et agenceurs.*

# PRINCIPES

*Le décret du 5 novembre 2001 impose aux entreprises de réaliser l'évaluation des risques professionnels et de la formaliser dans un document unique (support papier ou informatique).*

*Il ne s'agit que d'une étape dans un processus global précisé par la loi du 31 décembre 1991.*

*Quelle que soit la méthode employée par l'entreprise pour évaluer ses risques professionnels, la clé du succès passe par le respect de quelques principes de base.*

## **L'évaluation n'est pas une fin en soi**

*L'évaluation des risques professionnels sert à planifier des actions de prévention dans l'entreprise, en tenant compte des priorités.*

## **La maîtrise de l'évaluation appartient à l'entreprise**

*Même si vous avez recours à des conseils extérieurs, les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser vos risques vous appartiennent.*

## **L'évaluation des risques est une démarche collective**

*Les salariés eux-mêmes sont souvent les mieux placés pour connaître les situations dangereuses. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche afin de permettre une meilleure prise en compte de la réalité du travail.*

## **L'évaluation n'est pas une démarche éphémère**

*L'évaluation doit être continue dans l'entreprise et faire l'objet de mises à jour annuelles ou à l'occasion de modification de la production, d'agrandissement des locaux, ...*

## **Vocabulaire**

Dommmage :

Lésion ou atteinte à la santé

Danger :

Cause capable de provoquer un dommage

Situation dangereuse :

Salarié en présence d'un danger

Risque :

Combinaison de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition des salariés à un danger

# MÉTHODE



## Faire l'inventaire

des unités de travail dans l'entreprise (postes, familles de postes, métiers ou lieux de travail...).

## Identifier

les situations dangereuses liées à chaque unité de travail.

## Estimer

pour chaque situation dangereuse :

### La gravité des dommages potentiels

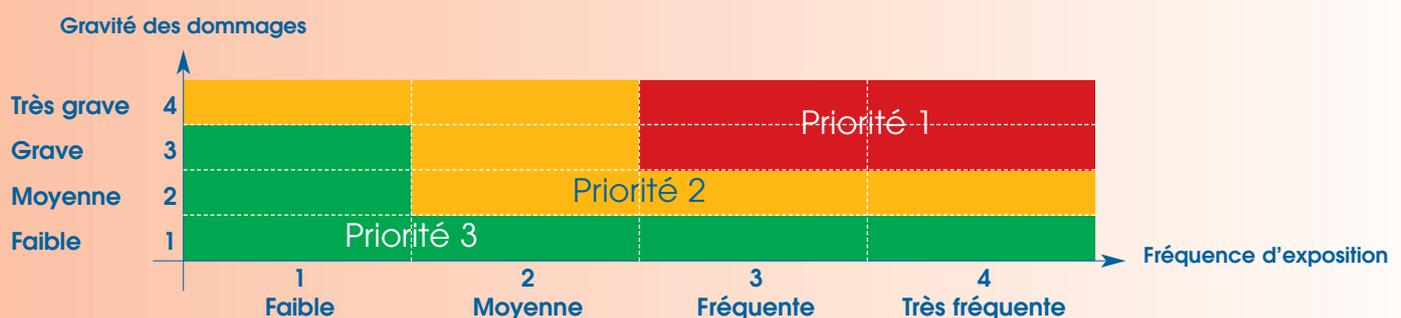
- |               |  |
|---------------|--|
| 1. Faible     | Accident ou maladie sans arrêt de travail                |
| 2. Moyenne    | Accident ou maladie avec arrêt de travail                |
| 3. Grave      | Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle |
| 4. Très grave | Accident ou maladie mortel                               |

### La fréquence d'exposition des salariés aux dangers

- |                   |   |
|-------------------|---|
| 1. Faible         | Exposition de l'ordre de une fois par an      |
| 2. Moyenne        | Exposition de l'ordre de une fois par mois    |
| 3. Fréquente      | Exposition de l'ordre de une fois par semaine |
| 4. Très fréquente | Exposition quotidienne ou permanente          |

## Hiérarchiser

les risques pour déterminer les priorités du plan d'actions :



## Remarques

Pour démarrer votre réflexion, vous pouvez examiner les maladies, accidents et incidents survenus dans votre entreprise. Les échelles de gravité et de fréquence sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction de l'entreprise. La grille d'évaluation renseignée est proposée à titre d'exemple et ne peut, en aucun cas, remplacer votre document unique.

# UNITÉS DE TRAVAIL

# ET PRINCIPAUX RISQUES

---

## Liste des unités de travail

---

- 1 Réception/expédition
- 2 Usinage
- 3 Montage
- 4 Finition
- 5 Pose/chantier

---

## Liste des principaux risques

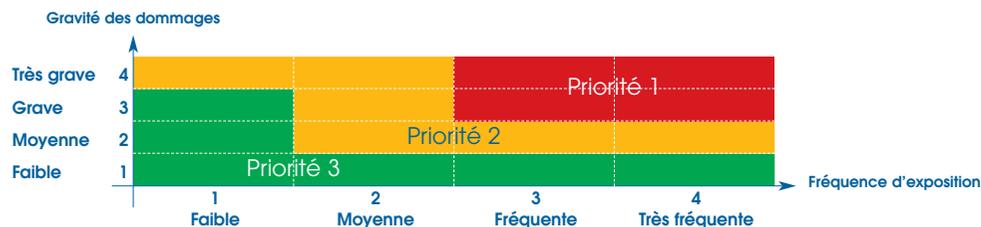
---

- 1 Risque lié aux machines et aux outils
2. Risque lié aux poussières de bois
- 3 Risque lié au bruit
- 4 Risque lié à la manutention et aux gestes et postures
- 5 Risque de chutes (de plain pied et de hauteur)
- 6 Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets
- 7 Risque lié aux circulations et aux déplacements (y compris le risque routier)
- 8 Risque lié aux produits chimiques
- 9 Risque d'incendie, d'explosion
- 10 Risque lié à l'électricité (à l'atelier et sur chantier)
- 11 Risque lié à la coactivité sur les chantiers
- 12 Risque lié à l'organisation du travail
- 13 Autres (la liste proposée n'est pas exhaustive)

## Pour en savoir +

Pour chaque famille de risques abordée dans ce guide, vous pouvez utilement consulter les brochures de l'Institut National de Recherche et de Sécurité sur le site [inrs.fr](http://inrs.fr) ou vous les procurer en appelant le service documentation de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie au n° 02 51 72 84 08.

# GRILLE D'ÉVALUATION



Unité de travail :

Atelier de montage

Date :

22/11/04

Rédacteurs :

P. DUPONT et D. MARTIN

Nbre de salariés :

4

Situations dangereuses	Dommages éventuels	Risques		Niveaux priorité	Mesures de prévention	
		Gravité	Fréqu.		existantes	à proposer
Déplacement sur sol encombré (présence de rallonges électriques ...).	Entorse.	2	4	2		Privilégier les perceuses-visseuses électriques rechargeables.
Ponceuses portatives sans aspiration.	Cancer de l'ethmoïde.	4	3	1	Mise à disposition de masques FFP3.	Raccorder les outils à un réseau d'aspiration à haute dépression.
Chargement des meubles montés dans les camions.	Maux de dos.	2	3	2	Mise à disposition d'un transpalette.	Étudier la possibilité d'installer un quai mobile
Armoires électriques ouvertes.	Électrocution, incendie.	4	3	1	Contrôle annuel des installations électriques.	Fermer les armoires avec des cadenas et mettre en place des habilitations électriques.

C'est un risque de blessure par l'action mécanique (*coupure, notamment*) d'une machine, d'un outil.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Accès aux outils en marche
- ✗ Accès aux organes de transmission
- ✗ Absence d'arrêt d'urgence à proximité du poste de travail
- ✗ Démarrage intempestif d'une machine après coupure et rétablissement du courant
- ✗ Remise sous tension par tierce personne (*pendant une opération de maintenance par exemple*)
- ✗ Rejet du bois
- ✗ Vibrations notamment sur les machines et outils portatifs

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Installer des protecteurs homologués et les régler correctement
- ✓ Utiliser des poussoirs (*fin de passe et évacuation des chutes*)
- ✓ Équiper les organes de transmission de carters enveloppants
- ✓ Installer un arrêt d'urgence facilement accessible (*attention à l'énergie résiduelle*)
- ✓ Vérifier le schéma électrique
- ✓ Installer un sectionneur cadenassable
- ✓ Utiliser des outils antirejets (*à limitation de pas*) sur les toupies
- ✓ Mettre des butées pour le travail à l'arrêt
- ✓ Mettre en place un couteau diviseur pour les scies circulaires
- ✓ Vérifier l'état des linguets antireculs (*mobilité, usure*) sur les déligneuses
- ✓ Tester plusieurs équipements avant d'investir dans un nouveau matériel
- ✓ Entretien du matériel

# Le RISQUE

## lié aux poussières de bois

C'est un risque d'eczémas, d'urticaires (*contacts cutanés*), de rhinites, d'asthmes, de sinusites et de cancers de l'ethmoïde (*inhalation*). Toutes les poussières sont à prendre en compte, quelle que soit leur provenance : bois domestiques, exotiques, panneaux de particules.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Présence de poussières de bois dans l'atmosphère

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Installer un réseau d'aspiration des copeaux et poussières de bois, relié à toutes les machines d'usinage et capter au plus près de la source
- ✓ Installer un réseau haute dépression ou un aspirateur industriel sur les outils portatifs
- ✓ Séparer le local de filtration de l'atelier
- ✓ Proscrire l'utilisation de la soufflette pour le nettoyage : utiliser un aspirateur
- ✓ Faire un contrôle d'atmosphère annuel du taux d'empoussièremment : il doit être inférieur à 1 mg/m<sup>3</sup>
- ✓ Faire porter un masque anti-poussières FFP3 pour certaines opérations non traitées en particulier sur chantier, (*ponçage*), lors du travail de médium, au nettoyage
- ✓ Séparer le montage du reste de l'atelier

# Le RISQUE

## lié au bruit

C'est un risque consécutif à l'exposition à une ambiance sonore élevée pouvant aboutir à un déficit auditif irréversible et générant des troubles pour la santé (*mémoire, fatigue...*).

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Réalisation d'opérations d'usinage de bois générant un niveau sonore supérieur à 80 dB(A).  
(Indication du niveau de bruit : deux opérateurs distants d'un mètre et qui élèvent la voix pour communiquer signifie que le niveau ambiant est supérieur à 80 dB(A))

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Lors de la conception de nouveaux locaux, prévoir un traitement acoustique du bâtiment (*en particulier au niveau du plafond*)
- ✓ Port permanent de protections auditives

## lié à la manutention et aux gestes et postures

C'est un risque de blessure et dans certaines conditions, de maladie professionnelle consécutive à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, des mauvaises postures.

### dangers et/ou situations dangereuses

x Manutention des matières premières (*planches, panneaux de médium, d'aggloméré*) et des produits finis (*meubles, escaliers, ...*)

x Gestes répétitifs, TMS

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Utilisation de moyens de manutention adaptés : transpalette, chariot élévateur, appareil à ventouses
- ✓ Port de chaussures de sécurité et de gants adaptés
- ✓ Dans la mesure du possible, sur chantier, manutention à plusieurs personnes
- ✓ Formation aux gestes et postures
- ✓ Étudier la possibilité de mettre en place une rotation des salariés aux différents postes de travail

## de chute de plain pied

C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un appareil ou de mobilier.

### dangers et/ou situations dangereuses

x Mauvais état des sols et des escaliers (*exemples : trous, dénivellations*)

x Encombrement des sols (*copeaux, chutes de bois, rallonges électriques, ...*)

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Entretien régulier des sols
- ✓ Rationaliser les stockages
- ✓ Prévoir des bennes à chutes
- ✓ Privilégier les perceuses-visseuses portatives électriques rechargeables et suspendues

# Le RISQUE

## de chute de hauteur

C'est un risque de blessure causée par la chute de hauteur d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un appareil ou de mobilier.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Moyens d'accès peu sûrs
- ✗ Travail en hauteur avec plate-forme non protégée
- ✗ Plate-forme de stockage au dessus des bureaux (*par exemple*)
  
- ✗ Tout travail en hauteur exceptionnel, y compris sur chantier

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Utilisation d'échafaudages, d'escabeaux avec plate-forme
- ✓ Installation de garde-corps, barrières écluses
  
- ✓ Utilisation d'une nacelle et/ou d'un harnais de sécurité

# Le RISQUE

## lié aux effondrements et aux chutes d'objets

C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur ou de l'effondrement de matériau.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Moyens de stockage inadaptés ou en mauvais état
  
- ✗ Encombrement

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Organiser les stockages, limiter leur hauteur
- ✓ Installer des protections pour éviter les chutes d'objets
- ✓ Entretien régulier des éléments de stockage (*échelles, supports, pieds*)
  
- ✓ Accessibilité de la zone de stockage

C'est un risque de blessure résultant d'un accident de circulation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.

### dangers et/ou situations dangereuses

Dans l'entreprise :

✗ Voies de circulation encombrées ou étroites

✗ Utilisation de chariots automoteurs et de ponts roulants

Hors de l'entreprise :

✗ Mauvais état des véhicules (*freins, éclairage, pneumatiques*)

✗ Contrainte de délai, trajet

✗ Véhicules inadaptés ou mal aménagés

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Signaler et entretenir les voies de circulation et aires de manoeuvre
- ✓ Vérifier régulièrement leur état et procéder aux contrôles réglementaires
- ✓ Effectuer les travaux préconisés
- ✓ Limiter l'usage aux seules personnes formées et habilitées
  
- ✓ Entretien périodiquement les véhicules
- ✓ Prendre en compte les temps de transport lors de la planification des chantiers
- ✓ Dans les véhicules, prévoir une séparation entre le matériel et le personnel
- ✓ Interdire :
  - la consommation d'alcool et de drogues
  - l'utilisation des portables au volant
  - les dépassements de vitesse

C'est un risque d'intoxication, d'allergie, de brûlure par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Il peut en résulter des maladies professionnelles.

### dangers et/ou situations dangereuses

✗ Utilisation de colle, vernis, peinture, teinte, produits de nettoyage

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Recenser les produits et les fiches de données de sécurité correspondantes (*de moins de 2 ans*)
- ✓ Pour les produits les plus dangereux, rechercher des produits de substitution
- ✓ Stocker les produits dangereux à l'extérieur de la zone de production en tenant compte de la compatibilité des produits
- ✓ Informer les salariés du risque pour la santé (*signification des symboles figurant sur les emballages...*)
- ✓ Utilisation d'une cabine de peinture et d'une aire de séchage séparées et ventilée
- ✓ Mise à disposition d'équipements de protection individuelle ; entretien et stockage dans un endroit propre
- ✓ Rechercher des procédés réduisant la consommation des produits
- ✓ Organiser les premiers secours
- ✓ Prévoir une douche oculaire
- ✓ Éviter les contacts directs avec les produits
- ✓ Ne pas prendre les repas sur les lieux de travail
- ✓ Hygiène corporelle : lavage des mains avant d'aller aux toilettes et avant les repas

## d'incendie et d'explosion

C'est un risque grave de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Explosion d'un silo contenant des poussières de bois
- ✗ Utilisation de produits chimiques inflammables

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Prévoir un évent d'explosion
- ✓ Prévoir une colonne sèche
- ✓ Vérification périodique de l'installation
- ✓ Stocker les produits dans un local séparé de l'atelier de production
- ✓ Vérifier régulièrement les extincteurs
- ✓ Faire un plan d'évacuation
- ✓ Former le personnel au maniement des extincteurs
- ✓ Afficher les consignes
- ✓ Interdire de fumer sur les lieux de travail

## lié à l'électricité (à l'atelier et sur chantier)

C'est un risque de brûlure ou d'électrisation consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Non-vérification annuelle de l'installation électrique
- ✗ Mauvais entretien des matériels
- ✗ Sur chantiers, utilisation de rallonges électriques non résistantes aux chocs, pour l'alimentation d'outils portatifs

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Vérification réglementaire par organisme
- ✓ Faire les travaux demandés
- ✓ Utiliser des rallonges électriques du type H07RNF
- ✓ Prévoir une protection différentielle 30 mA
- ✓ Privilégier les outils portatifs rechargeables

# Le RISQUE

## lié à la coactivité sur les chantiers

C'est un risque d'accident lié à l'intervention d'une entreprise extérieure (Ee) dans une entreprise utilisatrice (Eu) : co activité et méconnaissance des risques liés à l'activité de l'autre entreprise.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Sous évaluation de la durée du chantier qui entraîne stress, travail dans l'urgence

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Prévoir des délais d'exécution raisonnables
- ✓ Préparer les interventions en amont
- ✓ Se concerter avec les autres entreprises intervenantes, le client
- ✓ Effectuer une inspection commune avec le client avant l'intervention et rédiger un plan de prévention

# Le RISQUE

## lié à l'organisation du travail

C'est un risque de retentissement de l'organisation du travail sur l'état physique et mental du salarié.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Formation des intérimaires et/ou des apprentis aux risques professionnels insuffisante sur les machines dangereuses
- ✗ Absence de secouristes du travail

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Rédiger des fiches de poste
- ✓ Établir la liste des machines dangereuses nécessitant une formation renforcée
- ✓ Organiser l'accueil et la formation des nouveaux salariés (*tutorat*)
- ✓ Formation de secouristes en nombre suffisant (un secouriste pour dix salariés, mais au moins un par équipe d'intervention sur chantier)



CRAM DES PAYS DE LA LOIRE  
2, place de Bretagne  
44932 Nantes cedex 9  
[www.cram-pl.fr](http://www.cram-pl.fr)

---

 Téléphone 02 51 72 84 00  
Télécopie 02 51 82 31 62